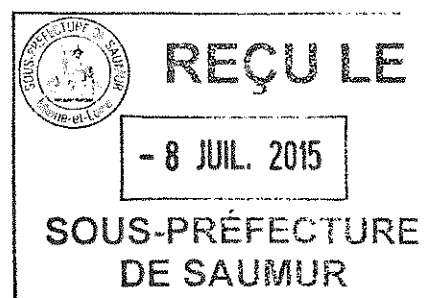


SIAEP de la région de Coutures

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2014



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	7
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014.....	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
1.6.5.	Autres volumes.....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	12
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	18
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) Erreur ! Signet non défini	
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)... Erreur ! Signet non défini.	
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	Erreur ! Signet non défini.
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	Erreur ! Signet non défini.
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Branchements en plomb.....	20
4.2.	Montants financiers.....	20
4.3.	État de la dette du service	20
4.4.	Amortissements	20
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	21
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	22
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEP de la région de Coutures
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : AMBILLOU-CHATEAU, BLAISON-GOHER, BRIGNE, BRISSAC-QUINCE, CHARCE-SAINT-ELLIER-SUR-AUBANCE, CHAVAGNES, CHEMELLIER, CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT, COUTURES, FAVERAYE-MACHELLES, GENNES, GREZILLE, LA MENTRE, LE THOUREIL, LES ALLEUDS, LES ROSIERS-SUR-LOIRE, LOUERRE, LUIGNE, MARTIGNE-BRIAND, NOTRE-DAME-D'ALLENCON, NOYANT-LA-PLAINE, SAINT-GEORGES-DES-SEPT-VOIES, SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS, SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE, SAINT-REMY-LA-VARENNE, SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE, SAINT-SULPICE, SAULGE-L'HOPITAL, THOUARCE, VAUCHRETIEN
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 20/12/2006 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



* Approbation en assemblée délibérante

- Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VÉOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux
- Date de début de contrat : 01 janvier 2007
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2018
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2018
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 4
 - Avenant n° 1 du 20/04/2007
Modification des dates de relevés, modification de la rédaction des articles 8.5 et 9.2
 - Avenant n° 2 du 30/06/2009
Adhésion de la commune de Martigné-Briand
 - Avenant n° 3 du 19/07/2010
Adhésion des communes de Gennes et des Rosiers-sur-Loire ; prise en compte des nouvelles dispositions réglementaires en matière de prélèvements, puits, forages et ouvrages de récupération de pluie et modification du règlement de service.
 - Avenant n° 4 du 01/07/2013
Prise en compte de nouvelles installations suite à la réhabilitation de l'usine et 38 compteurs de sectorisation. Nouveau programme de renouvellement. Modification de la rémunération du délégataire.
- Nature exacte de la mission du prestataire :
 - Gestion du service :
Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
 - Gestion des abonnés :
Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clients
 - Mise en service :
Des branchements
 - Entretien :
De l'ensemble des ouvrages
 - Renouvellement :
Des branchements, des canalisations inférieures à 6 mètres, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 31 847 habitants au 31/12/2014 (31 600 au 31/12/2013).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 15 254 abonnés au 31/12/2014 (15 137 au 31/12/2013).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

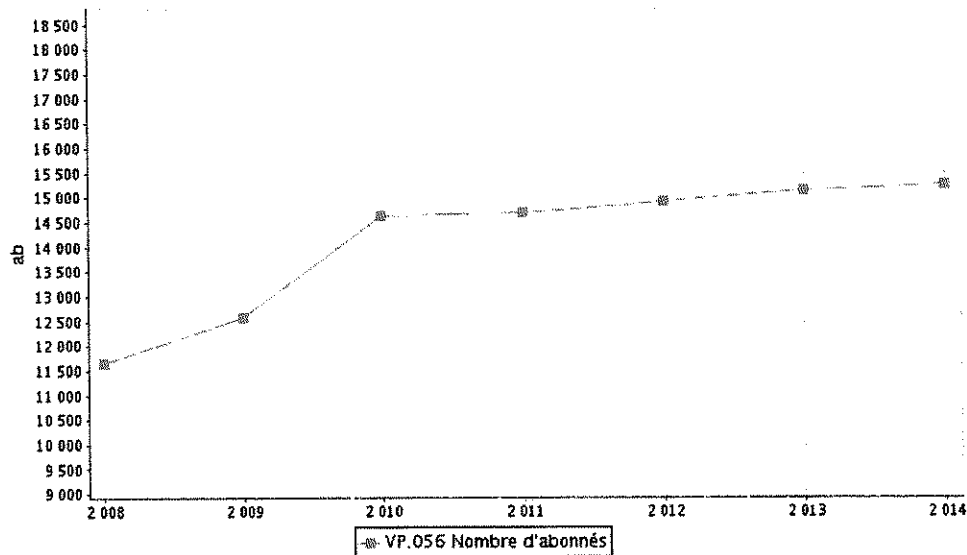
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2013	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014	Variation en %
AMBILLOU-CHATEAU	438	439	0,2 %
BLAISON-GOHIER	554	546	- 1,4 %
BRIGNE	192	198	3,1 %
BRISSAC-QUINCE	1.379	1.388	0,7 %
CHARCE-SAINT-ELLIER-SUR-AUBANCE	316	319	0,9 %
CHAVAGNES	515	525	1,9 %
CHEMELLIER	354	359	1,4 %
CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	620	618	- 0,3 %
COUTURES	259	261	0,8 %
FAVERAYE-MACHELLES	276	276	0,0 %
GENNES	1.090	1.091	0,1 %
GREZILLE	267	268	0,4 %
LA MENITRE	954	961	0,7 %
LE THOUREIL	300	301	0,3 %
LES ALLEUDS	334	343	2,7 %
LES ROSIERS-SUR-LOIRE	1.151	1.147	- 0,3 %
LOUERRE	230	232	0,9 %
LUIGNE	111	111	0,0 %
MARTIGNE-BRIAND	896	905	1,0 %
NOTRE-DAME-D'ALLENCON	278	285	2,5 %
NOYANT-LA-PLAINE	146	152	4,1 %
SAINT-GEORGES-DES-SEPT-VOIES	342	340	- 0,6 %
SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS	151	150	- 0,7 %
SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE	1.024	1.040	1,6 %
SAINT-REMY-LA-VARENNE	491	492	0,2 %
SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE	547	553	1,1 %
SAINT-SULPICE	97	96	- 1,0 %
SAULGE-L'HOPITAL	226	235	4,0 %

THOUARCE	973	991	1,8 %
VAUCHRETIEN	610	616	1,0 %
Total	15 137	15 254	0,8%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 18,07 abonnés/km au 31/12/2014 (17,91 abonnés/km au 31/12/2013).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,09 habitants/abonné au 31/12/2014 (2,09 habitants/abonné au 31/12/2013).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 99,81 m³/abonné au 31/12/2014. (102,09 m³/abonné au 31/12/2013).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 1 583 108 m³ pour l'exercice 2014 (1 815 520 m³ pour l'exercice 2013).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Le Puits Boulet	Nappe alluviale de la Loire	525 m ³ /h	1 645 080	1 431 206	-13%
Puits la Grande Ile	Nappe alluviale de la Loire	70 m ³ /h	170 440	151 902	-10,9%
Total			1 815 520	1 583 108	-12,8%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

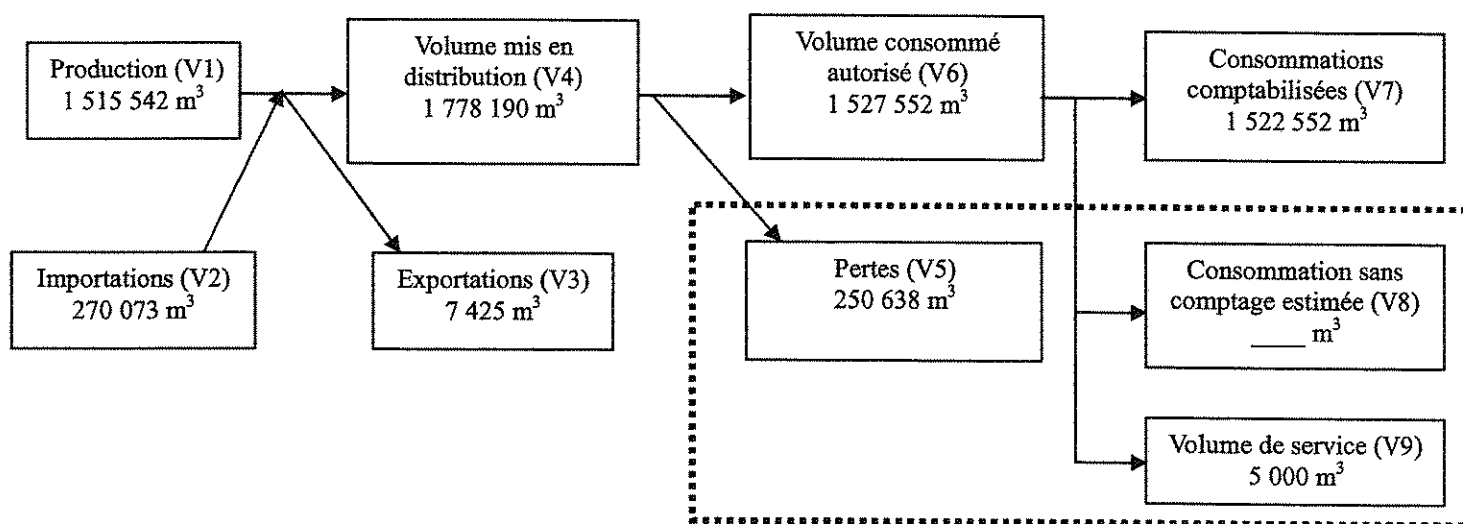
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : sans objet

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014



Remarque :

(V7) : consommations comptabilisées recalculée sur 365 jours.

En 2014, le nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels est de 375.

1.6.2. Production

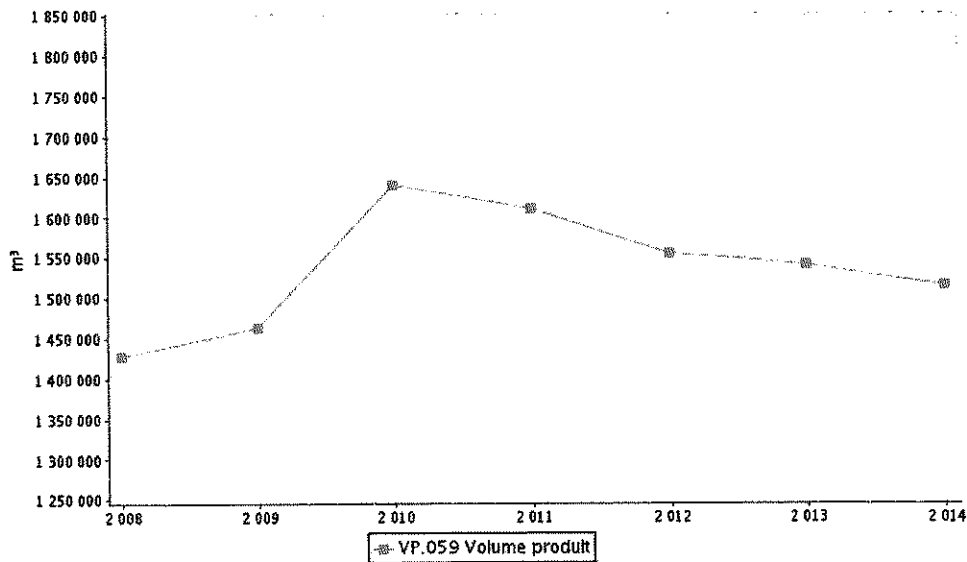


Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de traitement de la Chesnaie à COUTURES	Traitement complet
Station de traitement St Eusèbe à GENNES	Traitement physico-chimique

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2013 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
Le Puits Boulet (station la Chesnaie)	1 382 343	1 372 188	-0,7%	80
Puits la Grande Ile (station St Eusèbe)	160 146	143 354	-10,5%	80
Total du volume produit (V1)	1 542 489	1 515 542	-1,7%	80

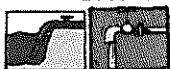


1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
SIDAEP des Mauges et de la Gâtine	253.054	246.355	- 2,6 %	80
SMAEPA de la région Sud Saumuroise	26.843	23.718	- 11,6 %	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	279 897	270 073	-3,5%	80

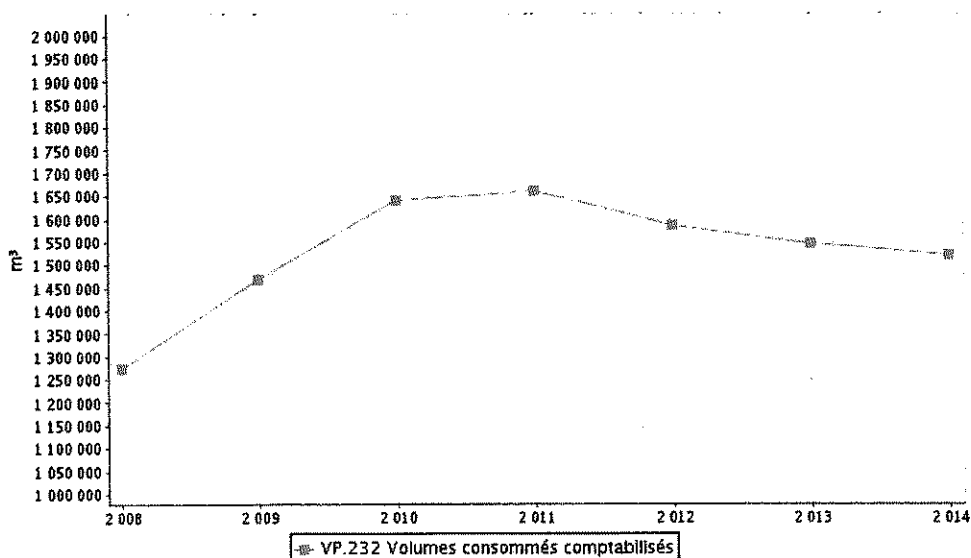
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 522 582	1 474 144	-3,2%
Abonnés non domestiques	22 766	48 408	112,6%
Total vendu aux abonnés (V₇)	1 545 348	1 522 552	-1,5%
SIAEP La Bohalle - la Daguènière ⁽²⁾	0	1 123	
SIAEP Juigné sur Loire- St Jean des Mauvrets ⁽²⁾	7 360	6 302	
Total vendu à d'autres services (V₃)	7 360	7 425	0,9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2013 en m ³ /an	Exercice 2014 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	0 %
Volume de service (V9)	5 000	5 000	0%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2013 en m ³ /an	Exercice 2014 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 550 348	1 527 552	-1,5%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 844 kilomètres au 31/12/2014 (845 au 31/12/2013).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2014 et 01/01/2015 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 57,30 € au 01/01/2014
58,40 € au 01/01/2015

Tarifs		Au 01/01/2014	Au 01/01/2015
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	28,98 €	28,98 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,621 €/m ³	0,721 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	0,621 €/m ³	0,721 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	37,89 €	39,1 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,578 €/m ³	0,638 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	0,578 €/m ³	0,638 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,037 €/m ³	0,043 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €/m ³	0,31 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

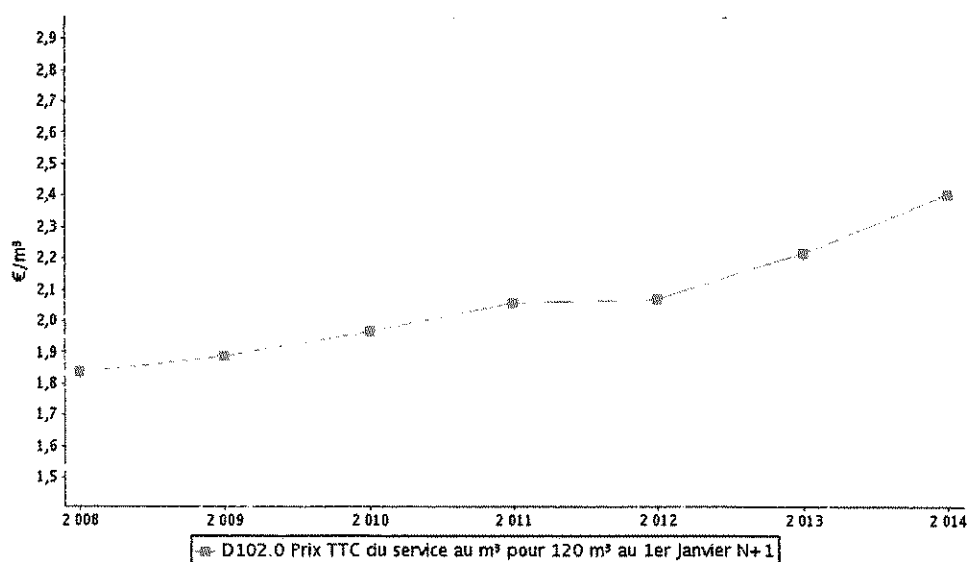
- > Délibération du 26/11/2013 effective à compter du 01/01/2014 fixant les tarifs du service d'eau potable
- > Délibération du 18/11/2014 effective à compter du 01/01/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2014 et au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	28,98	28,98	0%
Part proportionnelle	74,52	86,52	16,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	103,50	115,50	11,6%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	37,89	39,10	3,2%
Part proportionnelle	69,36	76,56	10,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	107,25	115,66	7,8%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	4,44	5,16	16,2%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,20	37,20	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0%
TVA	13,88	15,04	8,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,52	57,40	3,4%
Total	266,27	288,56	8,4%
Prix TTC au m³	2,22	2,40	8,1%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

La tarification est la même sur l'ensemble des communes du SIAEP.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes vendus au titre de l'année 2014 sont de 1 571 691m³/an (1 552 708 m³/an en 2013).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Part exploitant : application de l'avenant n°4 (du 01/07/2013) qui prévoyait une nouvelle rémunération du délégataire au 01/07/2013 puis aux 1ers des mois de janvier 2014 et 2015 ;
- Part collectivité : financement des investissements réalisés (nouvelle usine) et à venir (renouvellement de réseaux,...)

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 286 107,00	1 418 706,40	+ 10,31 %
<i>dont abonnements</i>		445 054,27	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	1 286 107,00	1 418 706,40	+ 10,31 %
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (antennes sur châteaux d'eau)	8 335,00	8 247,00	
Total autres recettes	8 335,00	8 247,00	
Total des recettes	1 294 442,00	1.426.953,40	+ 10,24 %

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 374 442,00	1 466 424,00	+ 6,34 %
<i>dont abonnements</i>		583 057,80	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	1 374 442,00	1 466 424,00	+ 6,34 %
Recettes liées aux travaux	164 378,00	153 325,00	
Autres recettes (produits accessoires)	104 836,00	142 200,00	
Total autres recettes			
Total des recettes	1 643 656,00	1 761 949,00	+ 7,2 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2014 : 2 885 130 € (2 660 549 € au 31/12/2013).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014
Microbiologie	82	0	80	0
Paramètres physico-chimiques	36	3	104	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2013	Taux de conformité exercice 2014
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	91,7%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	99

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

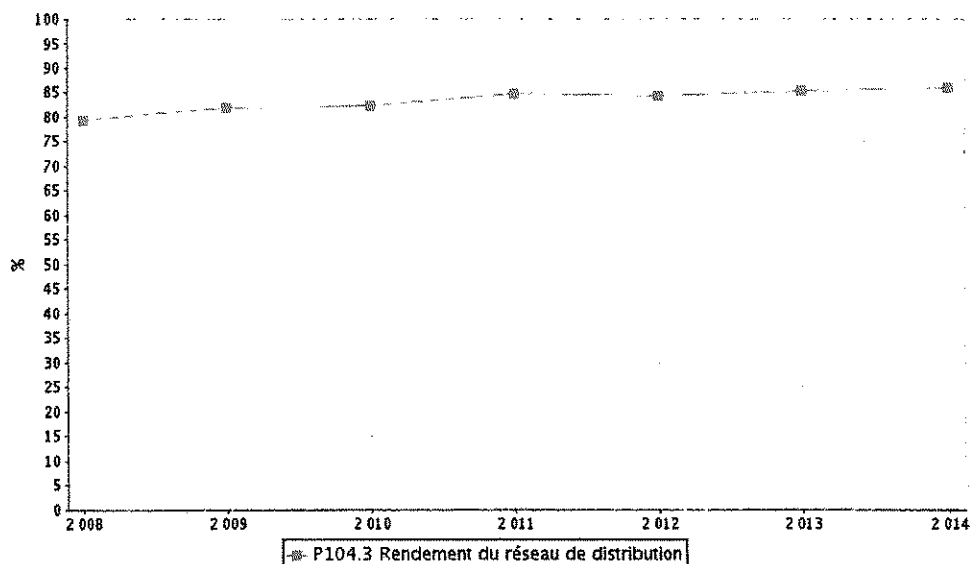
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Rendement du réseau	85,5 %	86 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	5,05	4,98
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	85,1 %	85,6 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,8 m³/j/km (0,9 en 2013).

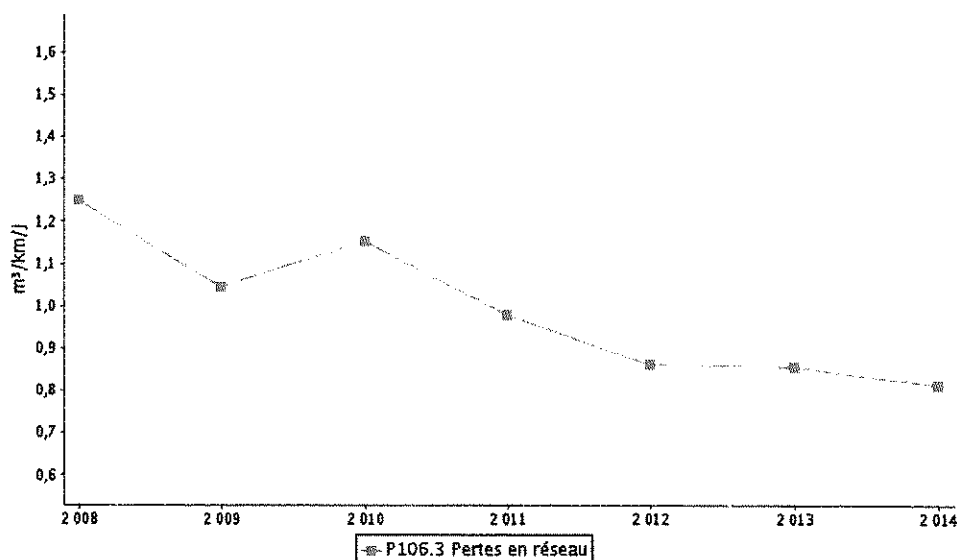
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_2 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des pertes est de 0,8 m³/j/km (0,9 en 2013).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire renouvelé en km	5,206	2,190	4,182	1,483	3,480

Au cours des 5 dernières années, 16,54 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,39% (0,35 en 2013).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2014, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 81,6% (80% en 2013).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Aucun branchement en plomb recensé sur le territoire du Syndicat.

4.2. Montants financiers



	Exercice 2013	Exercice 2014
Montants financiers TTC des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 837 279	1 477 154
Montants des subventions en €	90 094	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		47 118,40	1 042 204,87
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	3 420,20	46 833,53
	en intérêts	134,00	149,58

4.4. Amortissements



Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements a été de 538 961 € (496 004 € en 2013).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Schéma Directeur	60.000
Construction d'un nouveau réservoir à Gennes	400.000
Renouvellement ou renforcement de réseaux sur le territoire du Syndicat	1.140.333
Renouvellement des réseaux pour faire face à la problématique du Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)	416.700
Poursuite de la mise en place de compteurs de sectorisation	133.100

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Néant.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2014, le service a reçu 25 demandes d'abandon de créance.

1 883 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0012 €/m³ pour l'année 2014 (0,0017 €/m³ en 2013).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Néant.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2013	Exercice 2014
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	31 600	31 847
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,22	2,4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	91,7%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	104	99
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85,5%	86%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,9	0,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,9	0,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,35%	0,39%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0017	0,0012

